

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
 DE GOVEN**

SEANCE DU 18/09/2023
DATE DE CONVOCATION : 12/09/2023
CONSEILLERS EN EXERCICE : 27

PRESENT(S) : Norbert SAULNIER, Yannick TRINQUART, Olivier TORTELIER, Nathalie BERTHO, Loïc HERVOIR, Laurent KERIVEL, Yannick GOUGEON, Nathalie BLOMMAERT, Nathalie DREAN, Gwenaëlle FAURE, Mickaël TANGUY, Fabienne HEMERY, Sylvie AGAËSSE, Martine BOUGAULT, Jean-François PLAIN, Fabrice GAUBERT, Magali POISSON-VANNIER, Nicolas ELLEOUE.

PROCURATION(S) : Patricia PERSAIS donne pouvoir à Norbert SAULNIER, Bruno LEROY à Nathalie DREAN, Karine CHEVALIER à Sylvie AGAËSSE, Christophe LERAY à Yannick GOUGEON, Aurélie SAULNIER à Nathalie BLOMMAERT, Géraldine TRONCA à Loïc HERVOIR

ABSENT (S) : Marie-Hélène AUBREE (excusée), Ronan GUIBERT (excusé), Florence GOURMELEN (excusée)

SECRETAIRE DE SEANCE : Olivier TORTELIER

**Finances 2023.09.003
 DECISION MODIFICATIVE n°1 – BUDGET COMMUNE**

Madame BERTHO, adjointe aux Finances, rappelle que le conseil municipal a validé le report du calendrier des versements des communes pour le financement de la piscine communautaire lors de sa séance du 25/01/2021 (délibération n°2021.01.007), et approuvé l'avenant à la convention de partenariat financier avec VHBC correspondant à cette décision lors de sa séance du 15/11/2021 (délibération n°2021.11.007).

Pour rappel, les échéances des acomptes pour Goven sont les suivantes :

- 1^{er} acompte de 30 % mi 2022 : 59 670,48 €
- 2^{ème} acompte de 30 % mi 2023 : 59 670,48 €
- 3^{ème} acompte de 30 % mi 2024 : 59 670,48 €
- Dernier acompte de 10 % mi 2025 : 19 890.16 €

Lors du vote du budget, la somme de 56 670,48 € a été inscrite au budget de la commune, au lieu de 59 670,48 €.

Il convient de rectifier cette opération, et d'ajouter la somme de 3 000 € sur l'opération 802.

Par ailleurs, des travaux de réfection du sol du logement communal sis 4 Place de l'Eglise sont programmés (changement du sol souple), pour un montant estimé à 5 800 €, alors que l'inscription budgétaire n'était que de 5 000 €. Il convient de passer l'écriture correspondant à cette réévaluation :

Section d'Investissement / DEPENSES

Ajouts de crédits

Paiement subvention d'investissement piscine communautaire 2ème acompte

article 2041512	Opération 802	GFP de rattachement - bâtiments et installations	+ 3 000 €
-----------------	---------------	--	------------------

Travaux sols logement 4 place de l'église

article 2132	Opération 707	Immeubles de rapport	+ 800 €
			+ 3 800 €

Diminutions de crédits

article 2111	Opération 477	Terrains nus	- 3 800 €
			- 3 800 €

Vu le CGCT,

Vu le budget communal,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE la décision modificative n°1 du budget principal 2023, telle que présentée ci-dessus,
- AUTORISE le Maire à signer tout document se référant à cette décision.

Le Maire, Norbert SAULNIER

Le/La secrétaire de séance,



A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

Certifié exécutoire
Mis en ligne le 28/09/2023
Le Maire Norbert Saulnier

